

PHOENIX MEMOIRE TRIMESTRIEL KENTIA TECHNOLOGY_

Communication à caractère publicitaire.

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie¹ et à l'échéance, l'investisseur reçoit le capital initial diminué de la baisse de l'indice lorsque le niveau de l'indice est strictement inférieur à -40% depuis la date de constatation initiale, ci-après le "titre", le "titre de créance" ou "produit".

Ce titre risqué est une alternative à un investissement dynamique risqué de type action.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Titre de créance émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.². L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. et de son Garant.

Garant_ The Goldman Sachs Group, Inc.³

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement_ 10 ans et 14 jours (hors cas de remboursement automatique anticipé)⁴. En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.

Éligibilité_ Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ISIN_ FR1459AB2585

Période de commercialisation_ Du 15 février 2024 au 3 mai 2024⁵

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

1. L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le titre est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective. Les risques associés à ce titre sont détaillés dans cette brochure.

2. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

3. A2 (Moody's) / BBB+ (Standard & Poor's) / A (Fitch) : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 26/01/2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

4. Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant l'issue du quatrième trimestre après la date de constatation initiale (le 3 mai 2024).

5. Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du titre « Phoenix Memoire Trimestriel KENTIA Technology » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 03/05/2024, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre des contrats d'assurance-vie, de retraite et de capitalisation.

. Points clés

Pour un investissement dans « Phoenix Memoire Trimestriel KENTIA Technology », l'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition au sous-jacent S&P Eurozone Automotive & Electric Vehicles 50 Points Decrement Index (EUR) TR (code Bloomberg : SPEAEDT Index) pour une durée de 1 an et 16 jours à 10 ans et 14 jours. Le remboursement du titre de créance « Phoenix Memoire Trimestriel KENTIA Technology » est conditionné à l'évolution du sous-jacent.

- Un mécanisme de remboursement anticipé activé automatiquement à l'issue des trimestres 4 à 39 si, à l'une des dates de constatation trimestrielle¹, le niveau du sous-jacent depuis la date de constatation initiale (le 3 mai 2024) est positive ou nulle ;
- Un coupon de 2,50% sera versé au titre de chaque trimestre écoulé, à l'une des Dates d'observation de coupon, du trimestre 1 à 40, si l'Indice ne subit pas de baisse strictement supérieure à -20% par rapport à son Niveau de Référence Initial.
- Un mécanisme de « coupon mémoire » : si, à la date de constatation trimestrielle², le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁴, l'investisseur récupère les éventuels coupons trimestriels de 2,50% non versés précédemment.
- A l'échéance (le 17 mai 2034), l'investisseur reçoit le capital initial diminué de la baisse de l'indice lorsque le niveau de l'indice est strictement inférieur à -40% depuis la date de constatation initiale (le 3 mai 2024).

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

2. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du sous-jacent, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) Nets communiqués dans ce document sont calculés entre le 03/05/2024 et la date de remboursement automatique anticipé concernée ou la date d'échéance¹ selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « Phoenix Memoire Trimestriel KENTIA Technology », soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 03/05/2024 et/ou de vente du titre avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie, de retraite), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre profitent aux seuls investisseurs conservant le titre jusqu'à son échéance effective.** Les titres « Phoenix Memoire Trimestriel KENTIA Technology » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre « Phoenix Memoire Trimestriel KENTIA Technology » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre peut être proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et/ou le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

. Avantages Inconvénients

Avantages_

- Si à l'une des Dates d'observation de coupon, du trimestre 1 à 40, **l'Indice ne subit pas de baisse strictement supérieure à -20% par rapport à son Niveau de Référence Initial, le mécanisme de coupon mémoire est activé.** Un coupon de 2,50% sera versé au titre du trimestre écoulé en plus d'éventuels coupons mémoire de 2,50% pour chaque trimestre écoulé au titre duquel aucun coupon n'aurait été versé précédemment.
- À l'issue des trimestres 4 à 39, si le niveau du sous-jacent est positif ou nul depuis la date de constatation initiale (le 3 mai 2024), le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majoré d'un **dernier coupon fixe** de 2,50% + les éventuels coupons mémoire de 2,50% pour chaque trimestre écoulé au titre duquel aucun coupon n'aurait été versé précédemment, soit un Taux de Rendement Annuel Net² maximum de 9,20%.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si le niveau du sous-jacent est supérieur ou égal à 80% depuis la date de constatation initiale (le 3 mai 2024), l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majoré d'un **dernier coupon fixe** de 2,50%, en plus d'éventuels coupons mémoire de 2,50% pour chaque trimestre écoulé au titre duquel aucun coupon n'aurait été versé précédemment (soit un Taux de Rendement Annuel Net² maximum de 9,20%).

Inconvénients_

- **Le titre présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** En cas de revente du titre avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, il est impossible de mesurer a priori le coupon ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du titre est un contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de remboursement final ;
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 40 trimestres à compter de la date de constatation initiale (le 3 mai 2024) ;
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du sous-jacent du fait du **mécanisme de plafonnement des coupons** à 2,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale (le 3 mai 2024) (soit un Taux de Rendement Annuel Net² maximum de 9,20%) ;
- Le rendement du produit « Phoenix Memoire Trimestriel KENTIA Technology » à la date d'échéance¹ est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour de la barrière de 60% et de 80% de son Niveau Initial¹ à la date de constatation finale¹ ;
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement), **à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre) **et aux risques de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant ;**
- L'indice S&P Eurozone Automotive & Electric Vehicles 50 Points Decrement Index (EUR) TR (SPEAEDET Index) est **calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.** Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice sera accélérée.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

2. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du sous-jacent, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

. Détail du mécanisme de remboursement

Mécanisme de coupon trimestriel_

À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 1 à 40 si le niveau du sous-jacent n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à son Niveau de Référence Initial (inclus), l'investisseur reçoit :

**Un coupon fixe trimestriel de 2,50% +
Les éventuels coupons mémoire de 2,50% pour chaque trimestre écoulé au titre duquel aucun coupon n'aurait été versé précédemment.**

Mécanisme de remboursement anticipé automatique_

À chaque date de constatation trimestrielle (à l'issue des trimestres 4 à 39), si le niveau du sous-jacent est positif ou nul depuis la date de constatation initiale (le 3 mai 2024), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le titre s'arrête. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement automatique anticipé¹ :

**L'intégralité du capital initial +
Un dernier coupon fixe de 2,50% +
Les éventuels coupons mémoire de 2,50% pour chaque trimestre écoulé au titre duquel aucun coupon n'aurait été versé précédemment.**

Le Taux de Rendement Annuel Net² maximum est de 9,20%.

Sinon, si le niveau du sous-jacent est strictement négatif depuis la date de constatation initiale (le 3 mai 2024), le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le titre continue.

Mécanisme de remboursement à l'échéance_

À la date de constatation finale (le 3 mai 2034), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau du sous-jacent depuis la date de constatation initiale (le 3 mai 2024).

Cas défavorable : Si le niveau du sous-jacent est strictement inférieur à -40% depuis la date de constatation initiale (définie ci-dessus), l'investisseur reçoit alors le 17 mai 2034 :

L'intégralité du capital initial diminué de la performance négative de l'indice
Le Taux de Rendement Annuel Net² maximum est alors de 6,10%.

Cas Médian : Si le niveau du sous-jacent est strictement inférieur à -20% mais supérieur ou égal à -40% depuis la date de constatation initiale (le 3 mai 2024), l'investisseur reçoit alors le 17 mai 2034 :

L'intégralité du capital initial
Le Taux de Rendement Annuel Net² maximum est alors de 9,05%.

Cas favorable : Si le niveau du sous-jacent est supérieur ou égal à -20% depuis la date de constatation initiale (le 3 mai 2024), l'investisseur reçoit alors le 17 mai 2034 :

**L'intégralité du capital initial +
Un dernier coupon fixe de 2,50% +
Les éventuels coupons mémoire de 2,50% pour chaque trimestre écoulé au titre duquel aucun coupon n'aurait été versé précédemment.**

Le Taux de Rendement Annuel Net² maximum est alors de 9,20%.

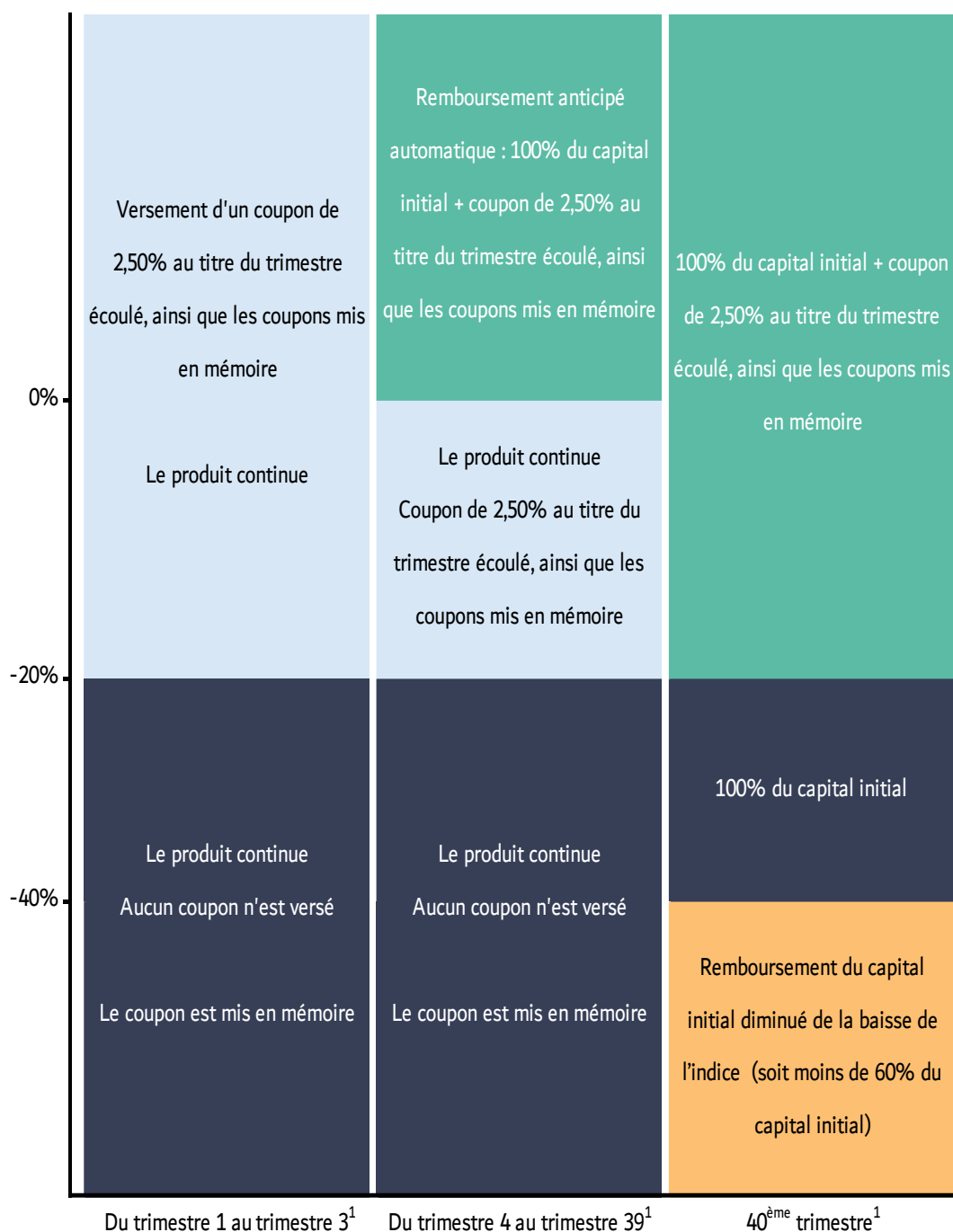
1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

2. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du sous-jacent, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.



. Détail du mécanisme de remboursement

Illustration du mécanisme_



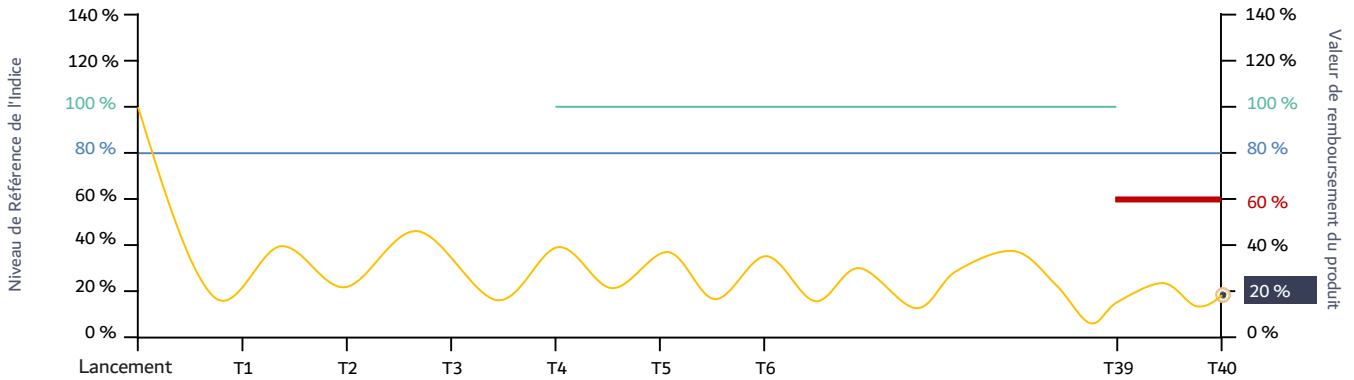
1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.



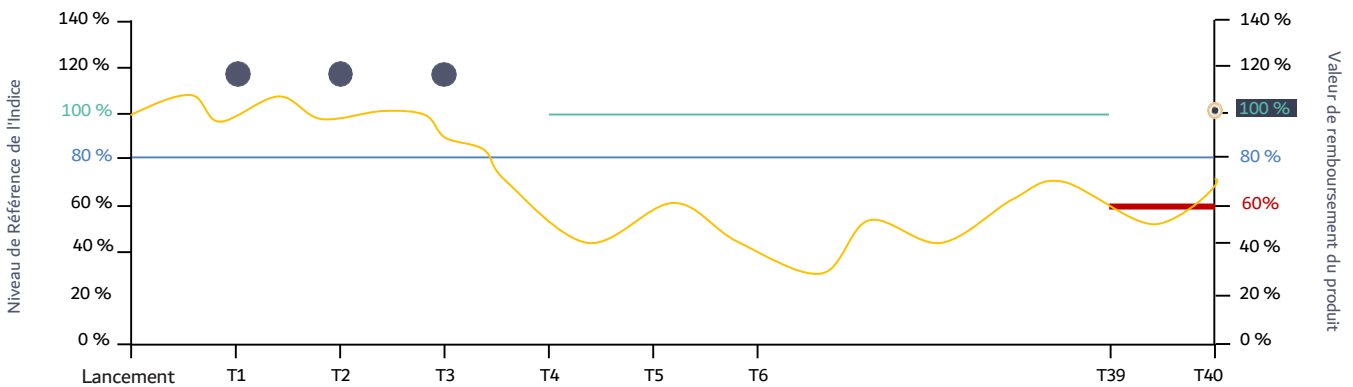
. Illustrations

- Versement du coupon fixe de 2,50%
- Valeur de remboursement du produit
- Seuil activant le mécanisme de remboursement anticipé à partir du trimestre 4 (100% du Niveau de Référence)
- Seuil de versement du coupon conditionnel (80% du Niveau de Référence)
- Evolution de l'Indice
- Seuil de perte en capital à l'échéance (60% du Niveau de Référence)
- Fin de vie du produit

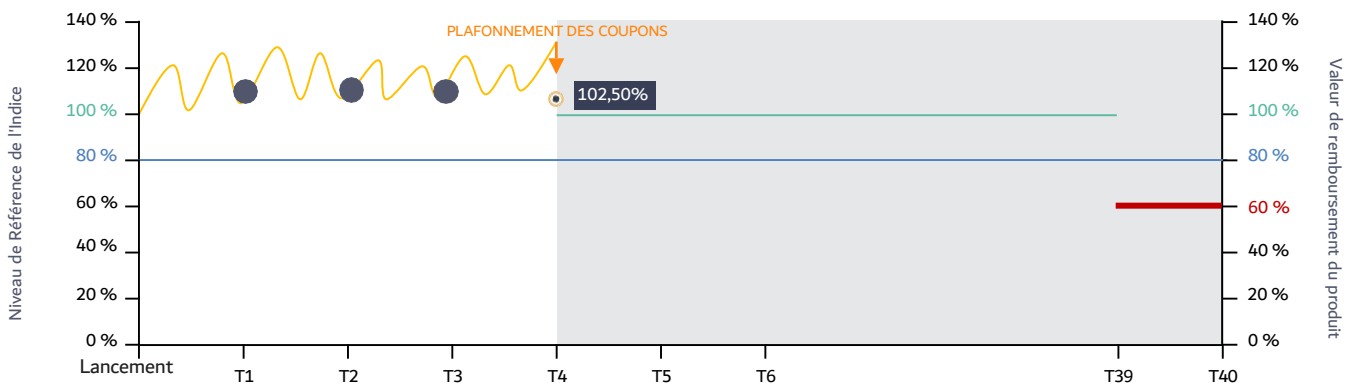
Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme



Scénario médian : marché baissier à long terme



Scénario favorable : marché haussier à court terme



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

. Illustrations

Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 1 au trimestre 39, le niveau de l'indice est inférieur à 80% de son Niveau de Référence. **Aucun coupon n'est alors versé à l'issue de ces trimestres et le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, l'indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence (soit -80% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit¹ alors la Valeur Finale de l'indice, soit 20% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital.** Le Taux de Rendement Annuel Brut est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice, soit -14,81%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de -15,66%.
- **Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

Scénario intermédiaire : marché baissier à long terme

- Au cours de la vie du produit, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence pour 3 dates d'observation. **L'investisseur reçoit alors un coupon de 2,50% à l'issue de ces trimestres.**
- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 4 au trimestre 39, l'indice est en baisse par rapport à son Niveau de Référence. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 30% par rapport à son Niveau de Référence et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit¹ alors l'intégralité du capital investi.** Le Taux de Rendement Annuel Brut est alors égal à 0,78%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de -0,23%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -3,49% pour un investissement direct dans l'indice.

Scénario favorable : marché haussier à court terme

- À chaque date de constatation trimestrielle, du 1^{er} au 3^{ème} trimestre, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence. **L'investisseur reçoit¹ alors un coupon de 2,50% à l'issue de ces trimestres.**
- À l'issue du trimestre 4, l'indice est en hausse par rapport à son Niveau de Référence (soit +20% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit¹ alors l'intégralité du capital initial majorée du coupon conditionnel au titre de ce trimestre, soit 102,50% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut¹ est alors égal à 9,91%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de 8,81%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 19,08% pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des coupons.

Le rendement du produit « Phoenix Memoire Trimestriel KENTIA Technology » à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du sous-jacent autour des seuils de -20% et -40% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 3 mai 2024).

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

2. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du sous-jacent, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.



. Présentation du sous-jacent

S&P Eurozone Automotive & Electric Vehicles 50 Points Decrement Index (EUR) TR (SPEAEDET Index) _

L'indice **S&P Eurozone Automotive & Electric Vehicles 50 Points Decrement Index (EUR) TR** est pondéré par capitalisation boursière avec un maximum de 10% pour chaque action et est calculé en réinvestissant tous les dividendes bruts versés par les entreprises qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur.

Plus d'informations sur le sous-jacent sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/equity/sp-eurozone-automotive-electric-vehicles-50-point-decrement-index/#overview> ou sur <https://www.gsmarkets.fr/fr/services/index-overview?pop-asset=SPEAEDET>

Évolution du sous-jacent depuis 10 ans



Source : Bloomberg au 25/01/2024

Performance cumulée de l'indice S&P Eurozone Automotive & Electric Vehicles 50 Points Decrement Index (EUR) TR

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
-1,45%	-5,28%	-5,83%	-0,59%

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



. Principales caractéristiques financières

Type	Titre de créance complexe (Note) de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance
Garantie du capital	Pas de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc., A2 (Moody's) / BBB+ (Standard & Poor's) / A (Fitch). Notations en vigueur au 26/01/2024. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.
Règlement	Euroclear France S.A.
Devise	EUR
Code ISIN du titre	FR1459AB2585
Offre au public	Offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) (placement privé uniquement) - France
Sous-jacent	S&P Eurozone Automotive & Electric Vehicles 50 Points Decrement Index (EUR) TR (code Bloomberg: SPEAEDT Index, devise de référence : EUR)
Éligibilité	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Montant de l'émission	30 000 000 EUR
Période de commercialisation	Du 15/02/2024 au 03/05/2024 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du titre « Phoenix Memoire Trimestriel KENTIA Technology » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 03/05/2024, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Prix d'achat	100%
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum de souscription	1 titre de créance
Date d'émission	15/02/2024
Date de constatation initiale	03/05/2024
Dates de constatation trimestrielles des coupons	05/08/2024; 04/11/2024; 03/02/2025; 05/05/2025; 04/08/2025; 03/11/2025; 03/02/2026; 04/05/2026; 03/08/2026; 03/11/2026; 03/02/2027; 03/05/2027; 03/08/2027; 03/11/2027; 03/02/2028; 03/05/2028; 03/08/2028; 03/11/2028; 05/02/2029; 03/05/2029; 03/08/2029; 05/11/2029; 04/02/2030; 03/05/2030; 05/08/2030; 04/11/2030; 03/02/2031; 05/05/2031; 04/08/2031; 03/11/2031; 03/02/2032; 03/05/2032; 03/08/2032; 03/11/2032; 03/02/2033; 03/05/2033; 03/08/2033; 03/11/2033; 03/02/2034; 03/05/2034
Dates de paiement des coupons	19/08/2024; 18/11/2024; 17/02/2025; 19/05/2025; 18/08/2025; 17/11/2025; 17/02/2026; 18/05/2026; 17/08/2026; 17/11/2026; 17/02/2027; 17/05/2027; 17/08/2027; 17/11/2027; 17/02/2028; 17/05/2028; 17/08/2028; 17/11/2028; 19/02/2029; 17/05/2029; 17/08/2029; 19/11/2029; 18/02/2030; 17/05/2030; 19/08/2030; 18/11/2030; 17/02/2031; 19/05/2031; 18/08/2031; 17/11/2031; 17/02/2032; 17/05/2032; 17/08/2032; 17/11/2032; 17/02/2033; 17/05/2033; 17/08/2033; 17/11/2033; 17/02/2034; 17/05/2034
Dates de constatation trimestrielles du rappel anticipé	05/05/2025; 04/08/2025; 03/11/2025; 03/02/2026; 04/05/2026; 03/08/2026; 03/11/2026; 03/02/2027; 03/05/2027; 03/08/2027; 03/11/2027; 03/02/2028; 03/05/2028; 03/08/2028; 03/11/2028; 05/02/2029; 03/05/2029; 03/08/2029; 05/11/2029; 04/02/2030; 03/05/2030; 05/08/2030; 04/11/2030; 03/02/2031; 05/05/2031; 04/08/2031; 03/11/2031; 03/02/2032; 03/05/2032; 03/08/2032; 03/11/2032; 03/02/2033; 03/05/2033; 03/08/2033; 03/11/2033; 03/02/2034
Dates de remboursement automatique anticipé éventuelles	19/05/2025; 18/08/2025; 17/11/2025; 17/02/2026; 18/05/2026; 17/08/2026; 17/11/2026; 17/02/2027; 17/05/2027; 17/08/2027; 17/11/2027; 17/02/2028; 17/05/2028; 17/08/2028; 17/11/2028; 19/02/2029; 17/05/2029; 17/08/2029; 19/11/2029; 18/02/2030; 17/05/2030; 19/08/2030; 18/11/2030; 17/02/2031; 19/05/2031; 18/08/2031; 17/11/2031; 17/02/2032; 17/05/2032; 17/08/2032; 17/11/2032; 17/02/2033; 17/05/2033; 17/08/2033; 17/11/2033; 17/02/2034
Date de constatation finale	03/05/2034
Date d'échéance	17/05/2034 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Barrière de remboursement automatique anticipé	100% (inclus) du niveau de clôture du sous-jacent à la date de constatation initiale
Barrière de versement des coupons	80% (inclus) du niveau de clôture du sous-jacent à la date de constatation initiale
Barrière de protection du capital	60% (inclus) du niveau de clôture du sous-jacent à la date de constatation initiale
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page suivante.
Commission de souscription/rachat	Néant/Néant
Frais d'investissement	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
Commission de vente	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Périodicité et publication de la valorisation	Refinitiv. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 03/05/2024 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.

. Informations importantes

Facteurs de risque

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le titre présente un **risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et **entraîner la perte partielle ou totale du montant investi**.

Risque de marché : Le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi**.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant **peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi**.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des indice) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

Disponibilité du Prospectus

Le titre de créance « Phoenix Memoire Trimestriel KENTIA Technology » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 12 janvier 2024), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le [Prospectus de Base](#), les suppléments à ce prospectus, les [Conditions Définitives](#) du 3 mai 2024 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base et via le lien suivant pour les Conditions Définitives. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu.

Autres informations importantes

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE RETRAITE, DE CAPITALISATION ET/ OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble

des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire. **INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS** : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur et/ou le Garant paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGREMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en sous-jacent propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le cours de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations, en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs

International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve de son droit à tout moment de modifier cette fourchette à tout montant que Goldman Sachs International juge, à sa seule discrétion, approprié.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre. **RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE** : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1 (4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1^o du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1^o du Code monétaire et financier.

